CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 22

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION-CADRE CONCLUE AVEC LA RÉGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR)

PREAMBULE - Monsieur François BLOIS, Conseiller municipal délégué "travaux et entretien du patrimoine communal"

Mes chers collègues,

Pour rappel, par délibération du conseil régional d'Île-de-France n°CP 2024-026 du 31 janvier 2024, la commune a bénéficié d'un contrat d'aménagement régional (CAR) portant sur deux opérations d'investissement, pour un montant maximum de subvention régionale de 1 000 000 €, réparti comme suit :

- Opération n°1 : « Requalification et renaturation des rues Oudinot et Ratel (phase 2) », pour un montant maximum de subvention régionale de 150 000 €. Le montant des travaux s'élève

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

à 633 745,35 € HT, plafonné à 300 000,00 € HT. La subvention a été calculée au taux de 50% ;

- Opération n°2 : « Réaménagement et extension de l'école élémentaire du Parangon », pour un montant maximum de subvention régionale de 850 000 €. Le montant des travaux s'élève à 3 454 435,24 € HT, plafonné à 1 700 000,00 € HT. La subvention a été calculée au taux de 50%.

Par délibération du conseil municipal n°14 du 2 avril 2024, le conseil municipal a approuvé la convention-cadre du CAR, ainsi que les conventions spécifiques au titre des deux opérations d'investissement, et a autorisé le maire à les signer.

L'opération n°1 ayant été réalisée dans les délais prévus, la subvention régionale correspondante, d'un montant de 150 000 €, a fait l'objet d'un mandat unique versé en totalité le 18 février 2025.

En revanche, l'opération n°2 relative au réaménagement et à l'extension de l'école élémentaire du Parangon est devenue sans objet, notamment en raison de la fermeture de classes intervenue au sein des établissements scolaires joinvillais.

Par délibération du conseil municipal n°19 du 9 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé la demande de substitution de l'opération n°2 du CAR et a sollicité son remplacement par une opération portant sur l'extension de l'école municipale des arts (EMA), en vue de la création d'un pôle culturel à Joinville-le-Pont.

Par délibération de la commission permanente du conseil régional d'Ile-de-France n°CP 2026-121 du 26 juin 2026, la Région a approuvé la modification du CAR et la substitution de l'opération initialement prévue.

L'avenant n°1 au CAR formalise cette substitution et modifie en conséquence l'annexe financière et l'échéancier prévisionnel du contrat initial.

Le montant de l'opération « Construction d'une extension de l'école municipale des arts (EMA) » s'élève à 1 716 243,33 € HT. Le taux d'intervention maximal de la Région étant fixé à 50 %, la Région retient une assiette plafonnée à 1 700 000 € HT, permettant le maintien d'une subvention régionale maximale de 850 000 €.

Il est également précisé que les autres stipulations du CAR initial non modifiées par ledit avenant demeurent inchangées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention-cadre conclue avec la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat d'aménagement régional (CAR), annexé à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Principaux textes réglementaires	• Délibération du conseil régional d'Île-de-France n°CR181-16 du 17 novembre 2016 portant création du Contrat d'aménagement régional (CAR) ; • Délibération du conseil municipal n°11 du 10 octobre 2023 portant sur les engagements auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du contrat d'aménagement régional (CAR) au titre de deux opérations d'investissement prévues pour les années 2024 et 2025 ; • Délibération du conseil régional d'Ile-de-France n°CP 2024-026 du 31 janvier 2024 attribuant à la commune de Joinville-le-Pont une subvention maximale de 1 000 000 € au titre du Contrat d'Aménagement Régional ; • Délibération du conseil municipal n°14 du 2 avril 2024 portant approbation de la convention-cadre entre la Région Île-de-France et la commune de Joinville-le-Pont dans le cadre du contrat d'aménagement régional (CAR) et conventions spécifiques au titre de

	deux opérations d'investissement ; • Délibération du conseil municipal n° 19 du 9 décembre 2025 portant approbation de la substitution de l'opération de l'extension de l'école élémentaire du Parangon par l'opération de l'extension de l'école municipale des arts (EMA) en vue de la création d'un pôle culturel dans le cadre du contrat d'aménagement régional (CAR) de la région Ile-de-France ; • Délibération de la commission permanente du conseil régional d'Ile-de-France n°CP 2026-121 du 26 juin 2026 approuvant la modification du contrat d'aménagement régional ; • Décision du maire n°128-2023 portant demande d'attribution d'une subvention au titre du contrat d'aménagement régional auprès de la Région Île-de-France.
Principaux documents de référence	Projet d'avenant n°1 à la convention-cadre conclue avec la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat d'aménagement régional (CAR).

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	32	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville), Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()
Abstention	3	Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Article 1er : Approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre conclue avec la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat d'aménagement régional (CAR)

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

261014_22

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL





Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 À Joinville-le-Pont, le

261014_22